

COMMISSIONS DE CLASSEMENT

“ Une pluie d’avis défavorables pour un tout nouveau protocole carrière. Au printemps 2019, la Direction de l’entreprise nous proposait un protocole «révolutionnaire» qui supprimait les passages en fourchettes pour les automatiser au bout d’un certains nombres d’années. Ce protocole a bien été étudié par nos militants qui l’ont rejeté. Il ne présentait pas assez de garantie pour les agents et une iniquité de traitement suivant l’ancienneté. De plus, le protocole gravait dans le marbre une carrière complète à 42 ans. ”

Rejeté par la CGT mais signé par l’UNSA.

Cette signature est d’une délicate malhonnêteté de la part de ce syndicat, avec une complicité de l’entreprise, qui s’appuie sur le poids électoral de tous les opérateurs de l’entreprise en lieu et place de l’électorat de la maintenance. Quand on sait que sur la maintenance il ne rayonne aussi faiblement que l’augmentation des salaires... Nous avons de quoi être en colère contre ce syndicat quand en plus, dès la première commission de classement passée, il dépose une alarme sociale pour dénoncer le «hold-up» de la Direction.

Effectivement ce protocole laisse un espace de liberté à la Direction qui s’est engouffrée dedans pour sanctionner les agents. Il y a peu d’espoir que les tristes signataires dénoncent ce protocole. Leur signature était peut-être motivée par un même «copinage» que nous avons découvert dans un mail de responsable d’unité... Régler nos comptes entre syndicats ne fera pas avancer les choses, ce sont les agents et leurs militants qui devront les leur demander !

Notre colère ne se concentre pas uniquement sur une triste signature mais également sur la Direction de l’entreprise. Quel mépris ! Un mépris sans aucune comparaison connue ! Si les NAO 2020 ont été un bon cru pour la patronne avec 12,5% de plus sur son salaire... Pour les agents : RIEN ! Pour la continuité, les efforts consenti pendant le confinement : RIEN ! Pas même la prime Macron.

Cerise sur le gâteau, un nombre record de refus de passages au niveau supérieur. Le comble, ce sont les irrégularités de ces avis refusés : EAP

non faits, absence de plans de progrès. Il y a même une unité qui a envoyé un plan de progrès par courrier : quel mépris de la déontologie de l’EAP !

Nous avons demandé courant avril, pendant le confinement, que la Direction n’émettent aucun avis défavorable au vu de la situation et des conditions de travail des agents, cette dernière n’étant elle-même pas exempte de défauts. Nous n’avons, vous l’avez devinez, pas été entendus.

Les avis défavorables sont lourds de conséquence puisque jamais les agents ne pourront rattraper ce retard. La Direction

ayant supprimé les mesures de rattrapage en fin de carrière, pour finir au maximum de la grille les agents devront prolonger leur carrière !

Le GISO-CGT-RATP porte deux exigences sur les carrières cette année: une annulation pur et simple des avis défavorables et l’augmentation de 10 points du coefficient de base.

De plus, nos commissaires classeurs travailleront à l’établissement d’un dossier pour dénoncer les irrégularités de la Direction lors des commissions de classement afin d’avoir une lecture juridique.

RAPPEL

PROTOCOLE ARTICLE 3. DÉROULEMENT DE CARRIÈRE :

Dans l’entretien annuel/entretien professionnel, le manager argumente et notifie par écrit les motifs objectifs entraînant

à terme un avis défavorable pour le prochain avancement.

En cas d’avis défavorable, le manager devra mettre en place un plan de progrès avant la tenue de la commission de classement. Il en fera un suivi dans les 6 mois.

Si aucun plan de progrès n’a été mis en place du fait du management, le salarié ne pourra avoir un avis défavorable et passera automatiquement au niveau supérieur.

LE PROTOCOLE

39 ans

Nombre d’années nécessaires pour un opérateur débutant en début de grille pour terminer au maximum

12 et 17 échelles

Nombre d’échelles pour les opérateurs et opérateurs qualifiés

de 3 à 5 ans

Nombre d’années pour le passage automatique selon l’ancienneté

5 ans

C’est la durée de ce protocole

REPÈRES